

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 novembre 2024 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, Me Pascale Audray Provencher, greffière, et madame Louise Bergeron, trésorière, sont également présents.

24-11-417

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les changements suivants :

- La modification du point 2.6 : « Règlement no. 2024-Projet sur la régie interne des séances du Conseil – Avis de motion »
- L'ajout d'un point ayant pour titre « 2.7 Règlement no. 2024-Projet sur la régie interne des séances du Conseil – Dépôt du projet de règlement »
- L'ajout d'un point ayant pour titre « 2.8 Procès-verbal de correction de la résolution 24-10-366 – Dépôt »
- L'ajout d'un point ayant pour titre : « Mandat des procureurs de la cour municipale »
- L'ajout d'un point ayant pour titre : « Désignation de procureur pour l'application de l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Princeville »
- L'ajout d'un point ayant pour titre : « Contribution financière à titre de compensation pour les milieux humides »
- La modification du point 13.3 « Entente de développement culturelle 2025-2027 de la MRC de l'Érable – Autorisation à déposer des projets »

ADOPTÉE

24-11-418

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 et des séances extraordinaires des 28 octobre 2024 et 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

24-11-419

Règlement no. 2024-465 modifiant le règlement no. 10-03 concernant la circulation et le stationnement – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 octobre 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé 15 octobre 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 octobre 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-465 modifiant le règlement 10-03 concernant la circulation et le stationnement*.

ADOPTÉE

24-11-420

Adoption du second projet du Règlement 2024-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2403)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2403).

Ce projet consiste à :

- Ajouter le terme « Matériaux de revêtement extérieur spécifiques » dans autres dispositions particulières des zones du développement du Faubourg des Prés, 520-Ha, 554-Hb, 556-Ha, 452-Ha, 464-Ha.
- Ajouter dans autres dispositions particulières des grilles des spécifications 528-M et 340-Hb « Projet d'ensemble - Section 6 du chapitre 4 du Règlement de zonage »
- Modifier la définition de « Projet d'ensemble » dans l'index terminologique
- Modification de l'article 81 « Matériaux de revêtement extérieur spécifiques »
- Créer l'article 82.1 – Finition extérieure des façades de tout bâtiment / délai
- Modification de l'article 84 – Projet d'ensemble – Dispositions générales
- Modification de l'article 85 – Projet d'ensemble – Dispositions particulières applicables à un projet d'ensemble
- Modification de l'article 100 – Implantation d'une aire de stationnement
- Modification de l'article 116 « Égouttement des eaux de surface »

- Modification de l'article 177, al. 1 (3 d) « Implantation de l'aire de stationnement ».

ADOPTÉE

24-11-421

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2403) – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2017-316 concernant le zonage.

ADOPTÉE

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2403) – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement le zonage, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-11-422

Règlement no. 2024-Projet sur la régie interne des séances du Conseil – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement sur la régie interne des séances du Conseil.

ADOPTÉE

Règlement no. 2024-Projet sur la régie interne des séances du Conseil – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement sur la régie interne des séances du Conseil, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil- Dépôt

24-11-423

Nomination aux comités et délégation à certains organismes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes :

Organismes	Nom du membre/délégué	Début mandat	Fin mandat
Réseau Biblio (CRSBP) – CQLM (délégué)	Me Serge Bizier	N/A	<i>(Renouvelable sans résolution)</i>
Comité Bibliothèque	Me Serge Bizier Claude Côté	Décembre 2023	Décembre 2025
Centre aquatique régional de l'Érable (délégué)	Jean-Robert Tremblay	Décembre 2023	Décembre 2025
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Robert Tremblay Martine Lampron Claude Côté	Décembre 2023	Décembre 2025 <i>(Règlement 2001-25, art. 3-4)</i>
Office régional d'habitation de la MRC de l'Érable (délégué)	Laurier Chagnon	Décembre 2023	Décembre 2025
Développement économique Princeville	Danis Beauvillier Laurier Chagnon	Décembre 2023	Décembre 2025
Comité des ressources humaines	Me Serge Bizier Claude Côté	Décembre 2023	Décembre 2025
Comité permanent de la famille	Danis Beauvillier Me Serge Bizier Martine Lampron	Décembre 2023	Décembre 2025
Comité des communications	Dominic Doucet (Dir. Gen.) Caroline Lelièvre (Dir. Comm.) Danis Beauvillier	Décembre 2023	Décembre 2025
Société d'horticulture de Princeville (délégué)	Jean-Robert Tremblay	Mars 2018	<i>(Jusqu'à nouvel ordre)</i>

ADOPTÉE

24-11-424

Nomination d'un maire suppléant

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes* et sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer le conseiller Danis Beauvillier à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période de 12 mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau conseiller comme maire suppléant.

ADOPTÉE

24-11 -425

Assurances erreur et omission des premiers répondants –Renouvellement

ATTENDU la proposition d'assurance Erreurs et Omissions pour les premiers répondants de l'assureur Victor présentée par le courtier BFL Canada services de risques et assurances inc.

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurances erreur et omission no SRD607105 pour les premiers répondants au coût de 3 736.00 \$, plus taxes applicables et frais de police, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement et que la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget pour l'année 2025 pour la portion 2025.

ADOPTÉE

24-11-426

Soirée de fin d'année des employés municipaux et des élus – Autorisation de dépense

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense pour l'animation de la soirée de fin d'années des employés municipaux et des élus du 22 novembre 2024 au montant de 1 250\$ à Sébastien Beaulieu, animateur d'événement.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

24-11-427

Mandat des procureurs de la cour municipale

ATTENDU le mandat déjà confié à l'Étude Lambert Therrien Avocats pour la représentation de la Ville devant la cour municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les procureurs autorisés à faire ces représentations;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer Me Juliette Soucy procureur à la Cour municipale de la Ville de Princeville en remplacement de Me Pierre-Louis Vincent;

QUE le statut de procureur de Me Pierre-Louis Vincent soit révoqué;

QUE le traitement soit le même que celui déposé par l'étude lors de l'octroi du mandant par la résolution 22-09-278.

ADOPTÉE

24-11-428

Désignation de procureur pour l'application de l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Princeville

ATTENDU la résolution 24-05-165 qui désignait Me Pierre-Louis Vincent comme étant un des procureurs mandatés pour agir au nom de la Ville de Princeville;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire des changements au sein de l'équipe de procureurs;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que Me Juliette Soucy soit désigné pour agir au nom de la Ville de Princeville et demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer l'autorisation de Me Pierre-Louis Vincent d'agir à ce titre;

ADOPTÉE

24-11-429

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 16 octobre 2024 au 10 novembre 2024 1 632 937,32 \$
- nos S12659 à S12663, M3123 à M3138 et A54796 à A54816

Chèques :

- o En date du 28 mai 2024 356,63\$

Dépôt salaires :

- périodes 2024-41 à 2024-44

ADOPTÉE

24-11-430

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 novembre 2024 1 143 308,68 \$
- nos S12664 à S12740, A54817 à A54873

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

La trésorière dépose les deux états comparatifs (comparable et résultats anticipés) tel que requis par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'un état comparatif résultats anticipés avec répartition.

24-11-431

Annulation de solde résiduaire

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet des règlements 2022-416 et 2023-428, apparaissant à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans le registre du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants des dépenses et des emprunts et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est, par conséquent, proposé par la conseillère Martine Lampron, et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe :
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe :

QUE la Ville de Princeville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Princeville demande au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

24-11-432

Remboursement d'un montant de 88 700\$ au refinancement du Règlement no. 2008-145 décrétant une dépense et un emprunt de 1 666 300 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc multi-sports

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de rembourser un montant de 88 700 \$ au refinancement du *Règlement no. 2008-145 décrétant une dépense et un emprunt de 1 666 300\$ pour des travaux d'aménagement d'un parc multi-sports.*

QUE ce remboursement soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-11-433

PG Solutions – Renouvellement entente de service d'entretien et soutien des applications 2025

ATTENDU les dispositions de 573.3(2.3) d) de la *Loi sur les Cités et Villes* concernant le contrat de service informatique;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien et de soutien des applications au montant de 60 902 \$, plus les taxes applicables, à PG Solutions pour l'année 2025;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires à pourvoir au budget de l'année 2025 et que la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce renouvellement.

ADOPTÉE

États financiers du Hockey mineur – Dépôt

24-11-434

Embauche -Pompier

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise, en date ou vers le 12 novembre 2024, l'embauche de monsieur Jonathan Poulin au poste de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Princeville.

QUE son embauche soit assortie à une période de probation de six (6) mois. À l'intérieur de cette période, il devra avoir démontré une implication suffisante au sein du service de sécurité incendie, en participant notamment aux pratiques d'incendie et aux activités d'inspection et d'entretien des équipements de travail, en plus d'être présent lors des interventions pour lesquelles il aura été mobilisé;

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la Politique de conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premiers répondants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

24-11-435

Embauche – Préposées au restaurant

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche des préposées au restaurant, mentionnées ci-dessous à compter du 29 septembre 2024 :

- Sylvie Bédard
- Josée Laflamme

QUE les conditions d'embauche de ces préposées soient établies selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

24-11-436

Départ à la retraite - Trésorière

ATTENDU la lettre déposée par la trésorière;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte du départ à la retraite de la trésorière, madame Louise Bergeron, effectif à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés soit vers le 25 juillet 2025.

QUE son dernier jour travaillé sera le 24 avril 2025.

ADOPTÉE

24-11-437

Démission – Directrice des ressources humaines

ATTENDU la lettre de démission remise par la directrice des ressources humaines;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte de la démission de madame Marilyn Blier de ses fonctions de directrice des ressources humaines à partir du 26 novembre 2024, ce qui sera son dernier jour travaillé.

ADOPTÉE

24-11-438

Démission – Préposé à la maintenance et à l'entretien (Loisir)

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte de la démission de monsieur Guy Beaudoin à son poste de préposé à la maintenance et à l'entretien au service des loisirs en date du 6 novembre 2024 et accepte son offre de rester au service de la Ville jusqu'à ce que le poste soit pourvu par son remplaçant.

ADOPTÉE

24-11-439

Démission - Pompier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Dany Lamothe, en date du 12 novembre 2024, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

24-11-440

Démissions – Brigadières scolaires

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte des démissions de deux brigadières scolaires, soit madame Diane Maheux en date du 29 novembre 2024 et madame Manon Bergeron en date du 20 décembre 2024.

ADOPTÉE

24-11-441

Lettre d'entente avec le syndicat – Autorisation de signature

ATTENDU le congé sans solde sous forme de banque d'heures octroyé au directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU que monsieur Marc Boisvert remplacera partiellement le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu lors des absences de ce dernier ;

ATTENDU qu'il y a lieu de compenser monsieur Boisvert pour la charge de travail excédentaire assumée en l'absence du directeur ;

ATTENDU l'entente proposée entre la Ville, le syndicat des employés municipaux et monsieur Boisvert ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente concernant un ajustement salarial relatif à ce remplacement partiel temporaire.

ADOPTÉE

24-11-442

Colloque de la Sécurité civile – Ratification d'inscription

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier la participation de monsieur Frédéric St-Laurent, directeur du service de sécurité incendie, au colloque de la Sécurité civile, qui s'est tenu les 16 et 17 octobre 2024 à Québec;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais afférents à ce colloque incluant les frais d'inscription, de transport et de subsistance.

ADOPTÉE

24-11-443

Déneigement 6^e rang Est – Entente avec la Ville de Plessisville – Autorisation de signature

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et le maire à signer une entente avec la Ville de Plessisville pour le déneigement du rang Alcide-Sylvain (anciennement le 6^e rang Est) au montant de 2 123,99 \$, plus taxes applicables, renouvelable pour 5 termes subséquents, indexé au taux publié par la MRC de l'Érable annuellement.

QUE la trésorière soit autorisée à faire les deux versements prévus à l'entente chaque année, et que ceux-ci soient financés à même les activités financières de leur année respective.

ADOPTÉE

24-11-444

Déneigement du kiosque Adrien-Paquet – Adjudication de contrat

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de confier le contrat de déneigement du kiosque Adrien Paquet à Clément Jolibois au coût de 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

24-11-445

Déneigement du 85 -100 Saint-Jacques Ouest – Adjudication de contrat

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de confier le contrat de déneigement du 85-100 Saint-Jacques Ouest (anciennement la Banque Nationale) à Élagage Beaudoin pour un montant de 1 840\$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Mandat à l'UMQ – Achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE de la Ville de Princeville présente une demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Princeville joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

24-11-447

Contrôle parasitaire – Salle Jacques-Therrien – Renouvellement de contrat

ATTENDU la résolution 23-11-493 qui octroyait le contrat de contrôle parasitaire à la salle Jacques-Therrien à Bestia Extermination et que ce contrat se renouvelle automatiquement pour un an ;

Sur la proposition du conseiller Jean Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement annuel du contrat de contrôle parasitaire, et ce, pour les prochaines années jusqu'à ce que les modalités d'annulation soient effectuées.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025 pour la portion 2025.

ADOPTÉE

24-11-448

Réalisation d'un protocole ESSIDES - Avenant

ATTENDU le mandat octroyé à Akifer en vertu de la résolution 23-10-429 pour les tests d'eau ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'avenant au contrat au montant de 7 200\$, plus taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement.

ADOPTÉE

24-11-449

Faubourg des Prés – Avenant au contrat de services professionnels

ATTENDU la résolution 21-02-039 qui octroyait le contrat de services professionnels en ingénierie à Avizo Expert-Conseil ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'avenant préparé par Avizo Expert-Conseil au montant de 1 375\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg des Prés » et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements en lien avec ces avenants.

ADOPTÉE

24-11-450

Contribution financière à titre de compensation pour les milieux humides

ATTENDU la demande d'analyse datée du 7 mai 2024, pour le projet d'extension d'un système d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales pour desservir le projet de développement résidentiel du Faubourg des Prés ;

ATTENDU l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* ;

ATTENDU l'avis de contribution financière à titre de compensation daté du 7 novembre 2024 reçu par la Ville ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une contribution financière de 65 023,45 \$ au ministre des Finances du Québec à l'acquit de la Direction régionale du Centre-du-Québec, une division du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement via un virement bancaire tel que stipulé sur la facture reçue par la ville.

ADOPTÉE

24-11-451

Subvention d'heures de glace pour le Club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2024-2025

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 280 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2024-2025.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les 23 premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2024-2025.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entre'amis), la ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

24-11-452

Subvention d'heures de glace pour le Club de hockey mineur de Princeville pour la saison 2024-2025

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 189 heures pour la saison 2024-2025.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les 45 premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2024-2025.

ADOPTÉE

24-11-453

**Entente développement culturel 2025-2027 de la MRC de l'Érable –
Autorisation à déposer des projets**

ATTENDU le programme mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le coordonnateur culture et de la bibliothèque municipale monsieur Denis Leblanc soit autorisé à déposer des projets dans le cadre de l'entente mentionnée en rubrique.

ADOPTÉE

24-11-454

Entente d'intégration des arts – Autorisation de signature

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Étienne Couture, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, en lien avec l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

ADOPTÉE

24-11-455

Soirée illumination – Autorisation de dépense

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense pour la Chorale Les Amis de l'Art pour la soirée d'illumination pour un montant de 250\$.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'années en cours.

ADOPTÉE

24-11-456

L'Érable Tourisme et culture - Adhésion

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser l'adhésion à l'Érable Tourisme et culture pour un montant de 220\$ plus taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement.

ADOPTÉE

24-11-457

Demande d'aide financière – Marché Donnez aux suivants

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 400\$ au Marché Donnez aux suivants au profit du Relais pour la vie.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

24-11-458

Demande d'aide financière – La Fréquence

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 300\$ pour l'activité d'Halloween qui a eu lieu à la salle Pierre-Prince le 31 octobre 2024.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

24-11-459

Demande de gratuité de salle – Fondation du CLSC et CHSLD de l'Érable

ATTENDU la demande présentée au Conseil pour la gratuité de la salle Pierre-Prince pour l'organisation d'un spectacle au profit de la Fondation;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de salle pour la tenue du spectacle et que la date soit déterminée avec la disponibilité de la salle à voir avec le service des loisirs.

ADOPTÉE

24-11-460

Demande de gratuité de salle – Droits Devant de l'Érable

ATTENDU la demande présentée par l'organisme pour obtenir la gratuité de la salle Jacques-Therrien pour la tenue d'une activité de Sondage-Spectacle;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Jacques-Therrien pour un soir dans les choix de date présentée par l'organisme et selon la disponibilité de la salle à voir avec le service des loisirs.

ADOPTÉE

24-11-461

Demande de commandite – Club de patinage artistique de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer une commandite de 600 \$ en échange du plan de visibilité Platine pour la saison 2024-2025.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette commandite.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-11-462

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h10.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire